

Caisse d’allocations familiales de Seine Maritime

Registre Public

D’accessibilité

Site de Dieppe

D

|  |
| --- |
| SOMMAIRE  [1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2](#_Toc498073930)  [2. PRESTATIONS FOURNIS DANS L’ETABLISSEMENT 3](#_Toc498073931)  [3. ATTESTATION D’ACCESSIBILITE 4](#_Toc498073932)  [4. CALENDRIER DE LA MISE EN ACCESSIBILITE 4](#_Toc498073933)  [5. ARRETES PREFECTORAUX ACCORDANT LA DEROGATION 4](#_Toc498073934)  [6. DOCUMENT D’AIDE A L’ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES 4](#_Toc498073935)  [7. MODALITE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D’ACCESSIBILITE 4](#_Toc498073936)  [8. ACTIONS DE FORMATION 5](#_Toc498073937) |

# CONTEXTE REGLEMENTAIRE

|  |
| --- |
| Texte réglementaire |
| Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d’accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l’accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. |

Raison sociale : Caisse d’Allocations Familiales de Seine Maritime

Adresse : 4 bd Georges Clémenceau

Code postal : 76200

Ville : DIEPPE Cedex

Téléphone : 0810 25 76 80

Site web : www.caf76.fr

Nom du représentant de la personne morale : Mr Hamonic

Siret : 534 092 499

Activité : 8430C – Distribution sociale de revenus

L’établissement fait-il partie de la 5ème catégorie : **OUI**

Effectif de l’ERP: **154** personnes

Personnel : 112

Public : 42

L’ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : **OUI**

Un document tenant lieux d’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) a été établi : **OUI**

Si oui à quelle date : **24/10/2015**

Existe-il un registre de sécurité : **OUI**

# PRESTATIONS FOURNIS DANS L’ETABLISSEMENT

**Présentation des prestations du site :**

Le site de Dieppe est un accueil allocataire disposant des services suivants :

* Un espace numérique en libre-service
* Un espace numérique accompagné
* Un espace d’accueil sur rendez vous
* Un espace d’attente
* Deux bureaux d’accueil social

Ces prestations sont localisées dans le bâtiment au rdc et au sous-sol sur les plans situés en annexe 1.

L’accueil du public sur ce site ce fait tous les jours suivant les horaires ci-dessous :

Du Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Borne extérieure accessible 24h/24 et 7j/7

Liste des prestations fournies dans cet établissement :

* Espace numérique en libre-service:

Il s’agit de la mise à disposition de matériel informatique pour effectuer ses démarche en ligne sur le site du caf.fr, éditer une attestation.

* Espace numérique accompagné :

Comme le précédent, il s’agit de la mise à disposition de matériel informatique pour effectuer ses démarche en ligne sur le site du caf.fr, éditer une attestation… Un agent de la Caf est disponible pour accompagner les personnes dans cette démarche.

* Espace rendez-vous :

Les allocataires ayant un rendez-vous sont reçus dans un bureau par un agent de la Caf pour :

* + - ouvrir des droits,
    - échanger sur leur dossier,
    - obtenir des renseignements,
    - fournir des pièces complémentaires….

Un espace d’attente est dédié à cette zone.

# ATTESTATION D’ACCESSIBILITE

Le site est actuellement partiellement accessible :

* Espace d’accueil sur rendez-vous accessible aux personnes à mobilité réduite
* Ascenseur
* Sanitaires handicapé

*Des travaux sont en cours pour la mise en accessibilité complète du site.*

# CALENDRIER DE LA MISE EN ACCESSIBILITE

**

# ARRETES PREFECTORAUX ACCORDANT LA DEROGATION

*L’établissement ne dispose pas de dérogation actuelle pour l’accessibilité, une demande est en cours auprès de la préfecture pour la présence de poutres structurelles ne permettant pas l’absence d’obstacle <2,20m.*

# DOCUMENT D’AIDE A L’ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

**

# **MODALITE DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D’ACCESSIBILITE**

*Contrat de maintenance des portes automatiques : Société AF maintenance.*

*Contrat de maintenance de l’ascenseur : Société OTIS*

*Contrat de maintenance des BAES : Vulcain-Smatis*

*Contrat de maintenance des extincteurs, désenfumage : Eurofeu*

*Contrat de maintenance de la centrale incendie : Vinci Facilities*

*Contrat des vérifications périodiques (électricité, gaz, ascenseur, portes et portails, SSI, Exutoires) : Dekra*

# ACTIONS DE FORMATION

*Sensibilisation du personnel à l’accueil des personnes aux situations de handicap lors de la formation des agents d’accueil. Programmation annuelle de cette sensibilisation.*